

Pour rappel à chacun des arbitres

la connexion au portail donne accès à vos demandes de congés et au calcul de vos déplacements.

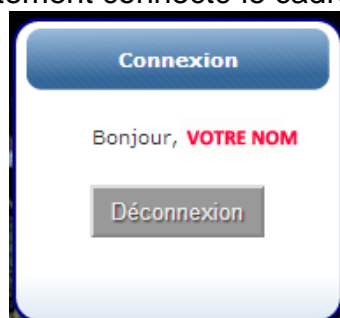
L'accès est géré par le responsable du portail, Michel Deherder. L'adresse email est celle renseignée dans votre fiche connue de l'AIF.

la connexion au site de la CFA, pour laquelle vous devez créer un compte qui est ensuite validée par le responsable de la CFA vous donne accès aux formulaires de déconvocations et à la liste des données de vos collègues si vous devez les contacter.

pour les arbitres de la province de Liège, le même système est employé mais il faut créer les 2 comptes si vous êtes arbitre fédéral.

les formulaires de déconvocations sont uniquement valables pour les rencontres des championnats FRBVB et AIF après avoir choisi le bon car les destinataires sont différents pour les arbitres des provinces il faut suivre les directives provinciales.

si vous êtes correctement connecté le cadre Connexion est



rempli de la sorte.